Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Voiture Dangereuse

Par Titi10

Bonsoir,
J'ai une voiture où le contrôle Technique (de - de 6 mois a la vente le 23 Février) mets en défaillance mineure (voici les 2 principales) :
- 6.1.1.c.1. Etat général du chassis : Corrosion : AR

Donc en gros que le chassis a de la corrosion a l'arrière.
- 6.1.2.a.1 : TUYAUX DECHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Dispositif endommagé sans risque de fuite ni risque de chute

Or j'ai fait une revision chez mon garagiste qui m'a dit que :
- La corrosion est sous tout le véhicule avec le chassis qui s'effrite et de la rouille perforante.
- Le silencieux du pot d'échappement est carrément cassé et le pot d'échapement tiens avec des fils des fers

Pour ces deux points le compte rendu de la révision dit :
- Ligne d'échappement complète a remplacer (supports cassés)
- Silencieux AR défectueux
- Fixation échappement non conforme
- Ensemble structure caisse fortement rouillé (rouille perforante)
- Circulation dangereuse avec ce véhicule.

Et d'autres choses comme :
- Fuite d'huile de direction a déterminer
- Jeu et Fuite crémaillère de direction

La fuite est "à déterminer" car elle est tellement importante qu'ils n'ont pas pu voir dans le détail les endroits qui fuient.

Mon garage a regardé le contrôle technique et tout est en Défaillance mineure mais il m'a dit que même avec une seule de toute les défaillances le contrôle technique n'était même pas censé passer....

Qu'en pensez vous ?

Pour le moment le vendeur de la voiture m'a proposé de la reprendre et de m'en vendre une autre (en déduisant le prix d'achat de la première) et que on la fasse passer a la révision dans mon garage et que si mon garagiste me donne son feu vert je l'achète et sinon non.